

mis en ligne le 30 novembre 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13131 DU 28 NOVEMBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

DEMENAGEMENT

20 avenue Jules Le Guen

Du 7 au 8 décembre 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par DEMECO ABER ROUSSEL
DEMENAGEMENTS, 12 rue du clos de breil 56380 GUER

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de condamner des places de stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du jeudi 7 décembre 2023 à partir de 08h00 jusqu'au vendredi 8 décembre 2023 à 18h00, il importe de condamner 2 places de stationnement au niveau du n° 20 avenue Jules le Guen pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, de plus le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

Patricia AFFRE
Affaires générales, sécurité

